

**Conseil des corporations de la  
Couronne**

*Une corporation de la Couronne du Manitoba*

**Rapport du premier trimestre de 2003**

This information is also available in English.  
Please call (204) 949-5270.

# **Conseil des corporations de la Couronne**

*Rapport du premier trimestre  
pour la période de trois mois ayant pris fin le  
31 mars 2003*

---

<b>Table des matières</b>	<b>Page</b>
<b>Lettre d'accompagnement</b>	
<b>Rapport d'activités du Conseil</b>	1
<b>Rapports du Conseil</b>	
Examen des dépenses en immobilisations des corporations de la Couronne pour 2003-2004	1
Fonds de développement économique local	2
<b>Présentations au Conseil</b>	5
<b>Vue d'ensemble des états financiers du Conseil des corporations de la Couronne</b>	6
<b>États financiers pour la période de trois mois ayant pris fin le 31 mars 2003 (non vérifiés)</b>	7

Le 27 mai 2003

Monsieur Gregory Selinger  
Ministre responsable du  
Conseil des corporations de la Couronne  
Palais législatif, bureau 103  
Winnipeg (Manitoba) R3C OV8

Monsieur le Ministre,

En vertu de la *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci*, le Conseil est tenu de publier un rapport trimestriel. Vous trouverez ci-joint le rapport s'appliquant à la période de trois mois qui a pris fin le 31 mars 2003.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

DOCUMENT ORIGINAL SIGNÉ PAR  
Arthur V. Mauro  
Président



## **Conseil des corporations de la Couronne** ***Rapport du premier trimestre de 2003***

---

### **Rapport d'activités du Conseil**

Au cours de ce trimestre, la Société du Centre du centenaire du Manitoba et la Société d'assurance publique du Manitoba ont fait des présentations au Conseil qui portaient sur la gouvernance, les dossiers stratégiques, la gestion des risques et le rendement financier.

### **Rapports du Conseil**

#### **Examen des dépenses en immobilisations des corporations de la Couronne pour 2003-2004**

Le Conseil a effectué l'examen annuel des programmes des dépenses en immobilisations des corporations de la Couronne. Les dépenses en immobilisations prévues au budget des corporations de la Couronne pour l'exercice 2003-2004 totaliseront 589 millions de dollars. Le budget d'immobilisations de Manitoba Hydro, qui totalise 497 millions de dollars, représente la plus grande partie des dépenses en immobilisations.

Le programme d'immobilisations de Manitoba Hydro pour l'exercice 2003-2004 consiste principalement en des projets jugés nécessaires pour fournir un approvisionnement énergétique sécuritaire et fiable d'une manière efficace et respectueuse de l'environnement. Les projets et les dépenses concernent la gestion des risques, les considérations en matière de tarifs, le niveau élevé de fiabilité du système, la sécurité du public, la considération de l'environnement, les principes de développement durable, le service, la qualité de l'énergie et les engagements en matière de ventes à l'exportation.

En règle générale, les dépenses en immobilisations révisées pour l'exercice 2003-2004 sont conformes aux

## **Conseil des corporations de la Couronne** ***Rapport du premier trimestre de 2003***

---

mandats, aux plans et aux stratégies des corporations de la Couronne, et dans la plupart des cas, elles servent à couvrir les coûts de remplacement, d'entretien des établissements, de sécurité et de traitement des demandes croissantes des clients, ainsi que les frais juridiques et le coût environnemental.

Au cours de l'évaluation des renseignements sur les budgets d'immobilisations fournis par chacune des corporations de la Couronne, aucun facteur représentant un risque important n'a été identifié.

### **Fonds de développement économique local**

Le Conseil a revu les stratégies du Fonds de développement afin de réduire les risques économiques (c'est-à-dire la possibilité de ne pas parvenir aux résultats escomptés) et d'influencer et de saisir les possibilités actuelles. Le Conseil a cherché à obtenir des résultats axés sur la clientèle démontrant la satisfaction du client, la capacité de continuer à s'améliorer et à innover, le rendement pour les participants au Fonds de développement, et l'efficacité et l'efficience des pratiques commerciales du Fonds de développement. Une bonne performance sur ces plans est déterminante pour la réussite continue du Fonds de développement.

Depuis la parution du rapport du Conseil en mars 2002, le Fonds de développement a terminé l'exercice 2001-2002 avec succès et est bien placé pour avoir le même succès pour l'exercice 2002-2003.

Au cours de la période de neuf mois qui a pris fin le 31 décembre 2002, plus de 4,4 millions de dollars de prêts aux entreprises et environ 3,6 millions de dollars de prêts aux pêcheurs ont été approuvés. Le portefeuille de prêts accordés aux microentreprises dans le cadre du programme ÉQUIPE comprend 20 prêts totalisant

## **Conseil des corporations de la Couronne** ***Rapport du premier trimestre de 2003***

---

environ 55 000 \$. Les prêts accordés dans le cadre du Programme de prêts aux entreprises et du programme ÉQUIPE sont très diversifiés, que ce soit par rapport aux montants accordés, aux secteurs industriels touchés ou aux communautés ayant reçu les prêts. La performance du portefeuille de prêts aux pêcheurs demeure bonne, ce qui est confirmé par les fortes récoltes dans le domaine de la pêche commerciale. Dans l'ensemble, les résultats financiers du Fonds de développement s'ajoutent bien aux progrès concernant la réalisation d'objectifs stratégiques non financiers.

Au cours de la dernière année, les dirigeants du Fonds de développement ont élaboré, pour fin de discussion et de considération, un concept de nouveau modèle d'entreprise qui permettrait d'améliorer l'efficacité et la performance de l'organisme. Ce concept est présentement en cours de révision.

Le Fonds de développement a pour mandat d'atteindre les importants objectifs socio-économiques établis dans la *Loi sur le Fonds de développement économique local*. Les activités commerciales du Fonds de développement demeurent pertinentes en répondant aux besoins de populations cibles en matière d'accès aux capitaux et autres formes d'aide, au sein du cadre de politique publique déterminé. Le Fonds de développement poursuit ce mandat en se fixant des objectifs commerciaux visant à équilibrer son objectif social et sa responsabilité financière. En s'acquittant de leurs responsabilités en matière de gouvernance et d'obligation redditionnelle, les directeurs du Fonds de développement démontrent un degré approprié de diligence.

Les processus de planification du Fonds de développement sont de nature inclusive et consultative, ce qui mène à des hypothèses appropriées au contexte commercial du Fonds. Le Fonds continue de se

## **Conseil des corporations de la Couronne** ***Rapport du premier trimestre de 2003***

---

concentrer sur la réalisation des résultats escomptés et la protection efficace des avoirs publics.

Le Fonds de développement exécute efficacement son mandat de fournir une aide financière ou autre aux entrepreneurs et au gouvernement afin de soutenir le développement et l'expansion de l'entreprise dans le nord du Manitoba par le biais du Programme de prêts aux entreprises et du programme ÉQUIPE.

Le Fonds de développement exécute efficacement le programme de prêts aux pêcheurs qui vise à soutenir le développement commercial de la pêche et des communautés au Manitoba.

Le Fonds de développement gère ses portefeuilles de prêts et ses opérations commerciales en tenant compte des principes d'économie, d'efficience et d'efficacité.

Le plus grand risque inhérent aux portefeuilles de prêts du Fonds de développement reflète la nature du mandat du Fonds. Le Fonds dispose de stratégies adéquates pour déceler et réduire les risques de crédit et de concentration dans ses portefeuilles de prêts. Le conseil d'administration et les dirigeants utilisent efficacement ces stratégies.

Les pratiques en matière de gestion et de réduction des risques du Fonds de développement contribuent fortement, dans l'ensemble, à la performance du Fonds.

Sous la direction du Comité du Cabinet chargé du développement communautaire et économique, le directeur général du Fonds de développement est à la tête des initiatives de développement économique qui appuient la Stratégie de développement du Nord du gouvernement. En outre, le Fonds de développement offre des programmes et des services de développement communautaire et économique d'Affaires

**Conseil des corporations de la Couronne**  
***Rapport du premier trimestre de 2003***

---

intergouvernementales du Manitoba dans le nord-est du Manitoba.

Le Fonds offre un service exceptionnel et précieux au gouvernement. Notre évaluation de la situation économique du Fonds de développement en ce qui concerne son fonctionnement demeure favorable.

Au cours de l'évaluation, le Conseil a relevé plusieurs possibilités de clarification du mandat et des politiques :

Selon le Conseil, le gouvernement devrait se prononcer sur le concept du nouveau modèle d'entreprise proposé par le Fonds de développement. Une réponse complète inclurait une explication de la part du gouvernement en ce qui concerne la politique déterminante de développement économique, les objectifs et les priorités de développement, les mesures d'évaluation de l'avancement de politiques, et l'évaluation et l'attribution des ressources nécessaires pour faire avancer la politique. Le Conseil reconnaît que le gouvernement a entrepris des activités par rapport à de telles questions et que les progrès continuent en matière d'élaboration de politiques.

**Présentations au Conseil**

Aucune présentation n'a été faite au Conseil pendant la période visée par ce rapport, concernant des allégations ou des plaintes contre une corporation de la Couronne relevant du Conseil.

**Conseil des corporations de la Couronne**  
***Rapport du premier trimestre de 2003***

---

**Vue d'ensemble des états financiers du Conseil des corporations de la Couronne pour la période de trois mois qui a pris fin le 31 mars 2003 (non vérifiés)**

Les frais d'exploitations sont récupérés des corporations de la Couronne par l'imposition d'une cotisation allouée au prorata et déterminés en fonction des recettes de chaque corporation de la Couronne. Les cotisations sont prises en compte dans les états financiers au moment où les frais connexes sont engagés.

Les frais pour la période de trois mois ont diminué par 18 000 \$ par rapport à la même période l'an dernier. La diminution est principalement attribuable aux modifications comptables effectuées pour tenir compte de l'accumulation de vacances, ainsi qu'à la baisse des dépenses de perfectionnement professionnel.

**Balance Sheet**  
(unaudited)

	March 31	
	2003	2002
	(thousands of dollars)	
<b>Assets</b>		
<b>Current</b>		
Cash	\$ 372	\$ 319
Accounts receivable	6	6
	378	325
<b>Capital assets (note 2)</b>	7	8
	\$ 385	\$ 333
<b>Liabilities and Reserve Reflecting Net Investment in Capital Assets</b>		
<b>Current</b>		
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 50	\$ 42
Levies received in advance	168	119
Due to Manitoba Crown corporations	107	131
	325	292
<b>Retirement allowances and other benefits payable</b>	53	33
	378	325
<b>Reserve reflecting net investment in capital assets</b>	7	8
	\$ 385	\$ 333

**Statement of Income and Reserve  
Reflecting Net Investment in Capital Assets  
(unaudited)**

---

	Three Months Ended March 31	
	2003	2002
	(thousands of dollars)	
<b>Income</b>		
Recoveries from corporations through levies	\$ 135	\$ 153
Interest	1	1
	<hr/>	<hr/>
	136	154
<b>Expenses</b>	<hr/>	<hr/>
	137	155
<b>Excess of expenses over income</b>	\$ (1)	\$ (1)
<b>Reserve reflecting net investment in capital assets, beginning of period</b>	<hr/>	<hr/>
	7	9
<b>Reserve reflecting net investment in capital assets, end of period</b>	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
	\$ 6	\$ 8

**Notes to Financial Statements**  
**March 31, 2003**

---

**1. Recoveries of expenses from Crown corporations**

Operating expenses are recovered from the Crown corporations through the assessment of levies allocated on a pro rata basis determined by the revenues of each Crown corporation. The levies are recognized in these financial statements at the time the related costs are incurred. In addition, certain direct costs incurred on behalf of particular corporations are recovered directly from the respective Crown corporations.

**2. Capital assets and depreciation policy**

These are comprised of office furniture and equipment and computer equipment:

	March 31	
	2003	2002
	(in thousands of dollars)	
Cost		
Office furniture & equipment	\$58	\$58
Computer equipment	56	56
	<u>\$114</u>	<u>\$114</u>
Accumulated Depreciation		
Office furniture & equipment	52	51
Computer equipment	55	55
	<u>107</u>	<u>106</u>
Net Book Value	<u><u>\$7</u></u>	<u><u>\$8</u></u>

Capital assets are recorded at cost. Depreciation is provided on a straight line basis over five years on the office furniture and equipment and over three years on the computer equipment.

**3. Statement of cash flows**

A statement of cash flows has not been presented in these financial statements as no additional useful information would be provided by its inclusion.